

**Zeitschrift:** Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

**Herausgeber:** Le messager suisse

**Band:** - (1993)

**Heft:** 55: Fondu isch guät und git ä guäti Lunä

**Vorwort:** Le vote des Suisses établis à l'étranger

**Autor:** Jonneret, Pierre

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**A**insi donc les Suisses résidant hors des frontières, communément appelés Suisses de l'étranger (comme si l'étranger pouvait générer des Suisses), ont-ils le droit de voter par correspondance depuis bientôt un an et demi. Ce droit qu'en ont-ils fait - dans la mesure où notre démocratie populaire nous invite à voter plusieurs fois par an - qu'en feront-ils ou plutôt qu'entendent-ils en faire?

D'abord des chiffres. Il y a, aux dernières nouvelles, quelque 504.000 Suisses résidant à l'étranger dont 69% ont une autre nationalité. Pour le vote, que l'on soit double national ou pas, c'est identique. Et, disons-le en passant, les double nationaux sont parfois plus conscients de leur appartenance helvétique que les Suisses pur jus et, ayant des choix à faire, y apportent peut-être plus de conscience. L'appartenance à deux, voire plus, nationalités n'est plus, aujourd'hui, un avatar mais au contraire une chose ordinaire à laquelle la décolonisation, les regroupements territoriaux et, surtout, l'Europe nous ont habitués. La progression a été toutefois galopante : en 1930, il n'y avait que 5% de double nationaux, 12% en 1938, 39% en 1960, 55% en 1980. Ce n'est pas démission de la part de notre pays, mais acquisition de la part des autres pays. On sait que, chez nous, à tort ou sans doute à raison, on hésite à cette sorte d'Anschluss. Toutefois nous appliquons volontiers l'Anschluss à l'envers et les révisions de la loi sur la nationalité ont contribué pour beaucoup à doter de la nationalité des personnes qui n'avaient que des liens d'ascendance avec le pays. L'émigration suisse n'explique donc pas totalement ce demi-million de Suisses répartis dans le monde ; d'ailleurs, elle est difficile à cerner.

Toujours est-il que sur ces 504.000 Suisses à l'étranger, dont on peut penser qu'environ 400.000 soient en âge de voter, 40.000 d'entre eux ont fait les démarches nécessaires pour s'inscrire sur les listes électorales. Ce chiffre de 10% peut paraître dérisoire à première vue. En fait, il ne l'est pas, car il faut faire une démarche volontaire pour être inscrit (ce qui n'est pas le cas des citoyens de l'intérieur), car, surtout, ces 40.000 Suisses de l'extérieur inscrits pour voter - le triple de ce qu'ils étaient il y a un an - représentent un potentiel comparable à celui de la ville de Lucerne et supérieur à celui de 6 cantons. Si l'on compte qu'aux votations du 26 septembre, 39% des citoyens "actifs" s'étaient manifestés (péniblement 30% dans certains cantons), on voit que le désir d'expression des Suisses établis à l'étranger n'est pas négligeable. Reste à savoir qui vote parmi ces 40.000 inscrits. Sans doute une bonne part puisqu'il a fallu demander cette faculté, mais regrettions que, sous des prétextes divers, nos administrations ne soient pas en mesure d'ajouter, à la liste des votants dans les différents cantons, celle des Suisses de l'étranger. A l'heure de la carte à puce, ce ne doit pas être très compliqué.

L'existence d'une telle statistique inciterait sans doute notre catégorie à se manifester encore mieux. Mais pour voter il faut être informé et l'information actuelle fait dangereusement défaut. La "Revue Suisse", paraissant 5/6 fois par an, ne peut suivre le rythme des appels au vote ; la réception de RSI n'est pas possible pour tous ; le Messager Suisse ne touche qu'un territoire limité (que nous espérons développer) ; les associations ont d'autres objectifs ; les "messages" reçus de l'exécutif reflètent ses recommandations ; la presse (quotidiens, magazines) est coûteuse et parfois tardive pour ceux qui sont éloignés ; les organisations d'expression, quelles qu'elles soient, n'offrent qu'une plate-forme et une représentativité partielles.

C'est donc la décision individuelle, l'opinion personnelle qui s'impose et qu'il faut mobiliser. Et qui peut la motiver, sinon les partis en lui apportant l'information, les éléments de jugement, les incitations voulues ? Car, en Suisse comme au-delà des frontières, gardons-nous bien d'avoir demandé ou occu-

troyé des droits qui restent lettre morte. Voyez le naufrage des pays où la lassitude a tout gommé. On nous dira que les partis politiques suisses, bien carrés comme ils le sont dans leurs solides fauteuils, n'ont pas besoin des voix des Suisses de l'extérieur. Pourtant il y eut dans le monde des Premiers Ministres renversés et des Présidents élus avec les voix des citoyens résidant hors du pays. Diffé-

rents de nos partis ont compris la chose et créé, assez rapidement, des sections internationales. On attend qu'elles se manifestent car, pour l'instant, ce ne semble guère être autre chose qu'un appel d'adhésions. On nous dira que sans adhésions on ne fait rien ; nous répondrons qu'avec des adhésions seulement on ne fait rien non plus.

Il faut investir : investir dans les hommes, dans les idées, dans les programmes, prendre le bâton de pèlerin et se manifester. En parcourant la littérature jusqu'ici publiée à l'intention des Suisses de l'extérieur par les différents partis, on constate qu'ils ont surtout pour souci de faire connaître leurs idées. Toutes se ressemblent, tant les termes sont vagues et grand le souci de ne point écorner la "formule magique". Toutes les sections internationales auront pour objet d'établir un pont entre les citoyens à l'intérieur du pays et ceux qui sont établis à l'étranger. Certains se feront les porte-parole et les défenseurs de nos préoccupations. L'un des partis va toutefois plus loin puisqu'on peut penser, à la lecture de son dépliant de présentation, que les revendications des Suisses à l'étranger qu'il aura adoptées feront partie de son programme, qu'il en assurera la diffusion et la défense et que des citoyens résidant hors du pays seront associés à ses organes dirigeants.

Reste à mettre en place nos revendications et à avoir nous-même notre programme. Car un programme d'action, établi sur une période de temps donnée et complété de méthodes de mise en œuvre précises, a toujours singulièrement manqué dans notre contexte.

Or on ne peut être écoutés et suivis que si l'on dispose d'un tel programme.

Notre avenir politique réside dans le soutien que nous voudrons apporter à une telle attitude. Si nos votants sont derrière un ou plusieurs partis, nous n'aurons plus le sentiment de quérir quelques faveurs à des pouvoirs condescendants ou de suivre des conseils paternalistes.

## MAGAZINE

## Editeur

Fédération des Sociétés Suisses de Paris.

## Directeur de la Publication

Pierre Jonneret.

## Rédaction

Francine Bruhin.

## Administrateur

Willy Bossard.

## Comité de Rédaction

Nicole Bodmer, André Grasset, Roger de Diesbach, Paul Daniel, Edmond Leuba, Robert Haas, Willy Bossard, Philippe Brochart, Pierre Jonneret, Francine Bruhin.

## Ont collaboré à ce numéro

Marie-Christine Petit-Pierre, Roger de Diesbach, Pierre Jonneret, Francine Bruhin.

## Siège social

10, rue des Messageries, F-75010 Paris.

Tél : (1) 45.23.29.57.

Fax : (1) 47.70.13.29.

## Maquette

CREATIO. Christophe Meier, 5, place du Marché, F-30250 Sommières. Tél : 66.80.96.66. Fax : 66.80.37.31.

## Service des abonnements

Le Messager Suisse, BP 55, 30250 Sommières. Tél : 66.80.37.18.

## Publicité

s'adresser au siège : tél. (1) 47.70.13.29.

## Imprimeur

Offset Avenir. F-30900 Nîmes.

## Commission paritaire

n° 52679.

## "Le Messager Suisse" n'est pas vendu au numéro mais par abonnement.

© Reprint autorisé après accord de la Rédaction du Messager Suisse.

PAR PIERRE JONNERET

## Le vote des Suisses établis à l'étranger